

COMITE D'ACTION SUISSE EN FAVEUR DU CONTRE-  
PROJET SUR LA SURVEILLANCE DES PRIX

Case postale 4027 3001 Berne tél. 031/22 88 54 / PC 30-5503

---

Aux représentants des  
"Mass media"

---

Berne, le 26 octobre 1982

Mesdames et Messieurs,

Trois des quatre partis gouvernementaux viennent de fixer leur position en vue de la votation du 28 novembre: le PS dit oui à l'initiative et non au contre-projet, le PDC laisse la liberté de vote alors que l'UDC se prononce en faveur du contre-projet et contre l'initiative. Quant au Parti radical suisse, il prendra sa décision ce samedi 30 octobre.

La diversité des opinions qui se manifestent au sujet de cette votation fédérale fait apparaître la nécessité urgente d'une information aussi large que possible. Vous trouverez en annexe deux articles dont vous pouvez disposer librement; nous vous saurions gré de bien vouloir les utiliser dans le cadre de votre propre campagne d'information.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

COMITE D'ACTION SUISSE EN FAVEUR DU  
CONTRE-PROJET SUR LA SURVEILLANCE DES PRIX

G. Genoud  
conseiller  
aux Etats

F. Auer  
conseiller  
national

K. Basler  
conseiller  
national

En marge de la votation fédérale du 28 novembre 1982

SURVEILLANCE DES PRIX: UN REMEDE MIRACULEUX ?

par Mme Geneviève Aubry, conseiller national

L'initiative concernant les abus dans la formation des prix et tendant à les limiter va peser d'un poids certain dans la prochaine votation fédérale du 28 novembre. N'oublions pas qu'elle a trouvé de larges appuis populaires et qu'elle représente 133'082 signatures! Mais en récoltant ces signatures, n'a-t-on pas montré aux consommateurs confiants un miroir aux alouettes? Car enfin, instaurer une surveillance permanente des prix supprime en fait toute concurrence, cette dernière étant jusqu'à ce jour le meilleur moyen de maintenir un équilibre dans la fixation des prix aux consommateurs.

Il va de soi qu'on peut tout confier à l'Etat et qu'une armée de fonctionnaires peut contrôler le marché privé et indépendant de notre économie. Dès lors, celui qui offrait une marchandise à un prix bien en-dessous de la concurrence, n'aure qu'a s'aligner sur ses concurrents et gagnera donc davantage d'argent, alors que les clients seront perdants. Resteront les petits malins qui toujours trouveront à vendre à un prix bien au-dessus de la valeur de la marchandise, parce qu'ils feront taxer cette dernière "de luxe" alors qu'elle ne l'est pas.

Il y a cependant une autre raison qui nous fait dire non à l'initiative, c'est le supplément de personnel qu'un tel office requiert si l'on veut que la surveillance soit efficace. Actuellement, il y a une limitation dans le recrutement du personnel de la Confédération et l'on procède parfois à des mutations, selon les besoins, d'un Département à l'autre. Le système s'avère efficace et aucun des deux Conseils pour l'instant n'est décidé à le changer. L'acceptation de cette initiative obligerait le Conseil fédéral à demander à nouveau aux deux Conseils de lever cette limitation. En fait, ce serait gonfler inutilement l'administration fédérale que d'y ajouter

encore un bureau permanent de la surveillance des prix. "Mr Prix" a déjà existé et il faut reconnaître qu'il a fait un excellent travail et que les citoyens y ont eu souvent recours. Mais il se justifie surtout dans des périodes d'inflation, ce qui n'est pas encore le cas actuellement en Suisse, si l'on fait abstraction de la hausse du pétrole et de ses répercussions dans les budgets des ménages. Il est encore permis d'y ajouter la hausse des loyers due à la hausse du taux hypothécaire, et l'importation de produits étrangers qui ont eux-mêmes subi les conséquences une élévation de prix de la main d'oeuvre dans leur propre pays. Il n'est donc pratiquement pas possible de lutter, même avec une surveillance des prix, contre ces phénomènes spécifiques de hausse.

C'est donc un instrument interventionniste de l'Etat que veut l'initiative, et un instrument permanent. En revanche, le contre-projet présenté par le Conseil fédéral se veut, avec les mêmes buts, d'une durée limitée; il sera temporairement au service des consommateurs et en période d'inflation uniquement ou de renchérissement. Il s'étendrait à tous les produits du marché, contrairement à l'initiative qui ne vise que les grandes entreprises et les cartels. C'est donc une plus large surveillance en cas de nécessité que nous garantit le contre-projet du Conseil fédéral. En outre, introduit en tout temps, il peut être supprimé de même selon l'évolution des prix.

Il semble difficile d'accepter une main-mise permanente de l'Etat sur l'économie privée, le jeu de l'offre et de la demande, comme celui de la concurrence, étant les baromètres qui fixent les prix. Et puis, il serait temps de prendre le consommateur pour un adulte et ne pas lui apporter une aide qu'il devra tôt ou tard payer de sa poche puisqu'il faudra renforcer le personnel administratif de la Confédération. Ce qu'on gagne d'un côté, il faudra inévitablement le rendre de l'autre. Alors qui est gagnant dans ce système interventionniste qui cadre mal avec un Etat libéral? Appuyons le projet du Conseil fédéral ou encore disons non à l'initiative, et oui au contre-projet.

26.10.82

## Surveillance des prix

## LE CONTRE-PROJET: UN SYSTEME SOUPLE ET EFFICACE

---

Sp. Le dernier week-end de novembre, les citoyens suisses se rendront aux urnes pour se prononcer sur un projet de réintroduction de la surveillance des prix. Quelques organisations de consommatrices ont estimé que le régime de libre concurrence que nous connaissons dans notre pays ne suffisait pas à protéger les acheteurs, qu'il fallait dès lors que l'Etat intervienne. Une initiative populaire a été lancée, demandant que la surveillance des prix soit "institutionnalisée", introduite en permanence dans l'arsenal législatif. Gouvernement et Parlement ont trouvé que ce projet allait trop loin, que la surveillance des prix se justifiait dans certaines circonstances spéciales, mais qu'il ne pouvait être question d'en faire une institution permanente. C'est l'origine du contre-projet.

Les défauts du projet des consommatrices

Lorsque l'on analyse superficiellement initiative et contre-projet, on pourrait croire que la seule différence entre les deux systèmes consiste dans le fait que l'initiative propose une surveillance permanente alors que le contre-projet ne prévoit qu'un régime non permanent.

En fait, la différence entre les deux systèmes va bien au-delà. Dans la version des consommatrices par exemple, la surveillance ne s'applique pas à tous les prix et services mais seulement à ceux qui "sont offerts par des entreprises et des organisations qui occupent une position dominante sur le marché, notamment par les cartels et organisations analogues".

La nuance est capitale.

On imagine les difficultés d'application d'un tel système, le service fédéral devant, avant de prendre une décision sur un prix, déterminer la nature de l'entreprise qui le propose.

Le second défaut majeur de l'initiative est de nécessiter la mise en place d'un gros appareil administratif avec un état-major et des antennes dans les cantons, qui subsistera à plein effectif même lorsque la surveillance des prix devient inutile.

Enfin les experts en matière économique font remarquer que les mesures étatiques en matière de politique des prix "engendrent un raidissement des structures du commerce, encouragent les pratiques cartellaires et réduisent en définitive la libre concurrence en provoquant un nivellement".

#### Contre-projet: un système souple et efficace

En revanche, le contre-projet prévoit que "la surveillance des prix peut être ordonnée, mais que les mesures seront limitées dans le temps et seront levées si l'évolution des prix redevient normale".

Ce système a un premier avantage certain, c'est de s'appliquer à tous les prix sans distinction, ce qui en facilite grandement l'application.

L'appareil administratif de surveillance peut être mis en place rapidement lorsque les circonstances le justifient; il pourra de plus bénéficier de l'expérience acquise pendant la période où Monsieur Prix était en fonction.

Enfin, un service non permanent ne risque pas de tomber dans la routine et la sclérose qui s'installeraient d'office dès l'instant où une surveillance doit s'exercer en une période où elle est inutile.

Ce contre-projet correspond donc aux critères de souplesse et d'efficacité qui conviennent à notre système économique qui s'accommode mal de trop de complications administratives.